

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

CANTON DE
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

CCAS DE
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

OBJET

Fonction publique 4.1 personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T 4.1.2 recrutement-nomination

Tarifs des sorties seniors &
modalités de remboursement
en cas de désistement.

DATE DE CONVOCATION
Vendredi 15 décembre 2023

Nombre de Conseillers
en exercice : 16

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 13

La Présidente

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou modification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267602316-20231219-2023-12-51-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/12/2023

Affichage : 29/12/2023

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° 2023-12-51

L'an deux mil vingt trois

le dix-neuf décembre à dix-huit heures

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de madame Sandrine DUDOUET, Vice-Présidente.

Etaient présents :

Mme DUDOUET – M. SACHOT – Mme SEMIEM – Mme BARRIERE –
Mme CREVON – Mme DESANGLOIS – Mme LAMBERT – Mme POILPRE
– Mme LOISEAU

Absents ayant donné pouvoir :

Mme MEZRAR a donné pouvoir à M SACHOT
Mme SCOTE a donné pouvoir à Mme BARRIERE
Mme BREANT a donné pouvoir à Mme SEMIEM
Mme JAFFRENNOU a donné pouvoir à Mme DUDOUET

Excusés :

M. MAUGER
Mme ESCLASSE F
M. LE NOE

Mme LOISEAU est nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Sandrine DUDOUET

Le CCAS organise chaque année des sorties pour les personnes de la commune, de 65 ans et plus.

Ces sorties permettent de créer du lien social et de rompre l'isolement de nos aînés.

Depuis deux ans, deux sorties variées sont proposées, destinées à des publics différents.

Pour 2024, le CCAS, toujours dans une dynamique d'enrichir le programme des seniors et de répondre aux sollicitations de ces derniers, propose trois sorties :

- Une sortie au cabaret équestre, à Evreux, sur une journée complète, qui se déroulera le 04/04/2024, destinée à un public présentant des difficultés de mobilité.
- Une sortie au château de Chantilly, sur une journée complète, qui se déroulera le 4 septembre 2024, destinée à un public averti.
- Une sortie à la fondation de Claude Monet, sur une demi-journée, qui se déroulera entre le mois de mai et septembre 2024.

Les sorties à la journée comportent, le transport, la visite ainsi qu'un déjeuner. La sortie pour la demi-journée comporte le transport.

Pour ces sorties, il convient de fixer les montants de participation des bénéficiaires.

Pour les sorties à la journée :

Afin de prendre en compte l'inflation sur les coûts de ces sorties, tout en préservant une équité entre les revenus des participants, il est proposé de fixer un barème de participation selon l'avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022, ligne 14, à savoir, pour les deux sorties à la journée :

- De 0 à 1296 € : 28 €
- De 1297 € à plus de 2 136 € : 58 €

Concernant **la sortie à la fondation Claude Monet**, le centre communal d'actions sociales financera le transport. Seul les billets d'entrée seront à la charge des participants.

Pour l'ensemble des sorties proposées, la prise en charge par le centre communal d'actions sociales s'élève à 54,5 % du coût total.

Par ailleurs, il est proposé de faire participer au prix coûtant de la sortie, soit 79 € pour la sortie au cabaret équestre et 72 € pour la sortie au château de Chantilly, les compagnes ou compagnons qui ne seraient pas imposé(e)s sur la commune de Saint-Pierre-lès-Elbeuf.

Un remboursement des personnes en cas de désistement sur présentation d'un justificatif (certificat médical, bulletin d'hospitalisation...) est également proposé. Aucun remboursement ne sera réalisé sans présentation de ce justificatif.

Il est proposé au Conseil d'Administration de fixer les conditions tarifaires pour les sorties des aînés 2024, comme mentionnées ci-dessus.

Vu

La délibération n°03/02/01 du 28 février 2003 portant sur la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des produits des activités « Festivités des anciens » ;

Considérant

L'organisation de trois sorties citées ci-dessus ;

La nécessité de fixer les conditions tarifaires et de désistement ;

Le **conseil d'administration**, décide par :

Voix pour : 12

Voix contre 0

Abstention 1 (Mme Desanglois)

Article 1 : d'approuver le barème de participation pour les sorties des seniors citées ci-dessus ;

Article 2 : d'approuver le tarif à prix coûtant pour les compagnes et compagnons imposé(e)s dans une autre commune, comme cité ci-dessus ;

Article 3 : d'approuver les modalités de remboursement en cas de désistement ;

Article 4 : d'inscrire la recette au chapitre 70

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits